

Communication des résultats

- Le test provincial compte pour 20 % de la note finale de cours de l'élève.
- Le résultat de l'élève au test provincial doit être indiqué séparément de la note finale de cours sur le bulletin et le dossier scolaire.
- À partir des feuilles de notation des élèves dont le résultat compte comme note au test provincial, le Ministère prépare un *Profil de l'école* et un *Profil divisionnaire et scolaire* pour chacune des écoles et des divisions scolaires participant au test.
- À la suite de la correction d'un échantillon de cahiers de test, le Ministère prépare, pour chaque division scolaire, un rapport intitulé *Exactitude et cohérence de la correction*. Les cahiers utilisés sont retournés aux écoles et le rapport est envoyé aux divisions scolaires au plus tard trois mois après l'administration du test.
- Les écoles et les divisions scolaires doivent inclure une analyse des résultats dans leur rapport à la communauté en y joignant des renseignements contextuels.